



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

CCAS DE GRAND-COURONNE

Préambule

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015 (article L.2312V du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil d'Administration du CCAS doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

Ce débat permet d'informer le Conseil d'Administration du CCAS sur les actions et les projets à venir en tenant compte de la stratégie financière adoptée par la ville.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le débat qu'il doit susciter constituent un moment essentiel de la vie du Centre Communal d'Action Sociale. Il permet d'engager une réflexion collective sur les priorités d'actions à venir, dans un contexte marqué par des évolutions sociales, économiques et réglementaires qui impactent directement les publics accompagnés.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. Conjoncture économique

En 2025, l'économie mondiale a plutôt bien résisté aux inquiétudes créées par la nouvelle politique douanière américaine. Grâce au dynamisme des échanges intra-asiatiques, le commerce mondial a déjoué les pronostics, progressant de + de 3.6 % en moyenne annuelle.

L'inflation de la zone euro a reflué jusqu'en février 2026 (+1.9 % sur un an). La croissance a atteint +0.9% en 2025 dans les quatre principales économies de la zone euro.

Le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient a brutalement fait flamber les prix des hydrocarbures. L'envolée des cours du pétrole (100\$ contre 63\$ en moyenne fin 2025) ainsi que ceux du gaz, propulserait l'inflation au-delà de 3% d'ici juin dans la zone euro.

Les ménages subiraient une nette correction de leur pouvoir d'achat au printemps et leur consommation, déjà pénalisée par un marché du travail flageolant, s'affaiblirait. Les consommateurs européens commenceraient dès le printemps à ajuster leurs dépenses.

II. Loi de finances 2026 - l'essentiel

La loi de finances 2026 a été promulguée le 19 février 2026. Cette loi marque une nouvelle étape dans la trajectoire de redressement des comptes publics. Environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort. En 2026, leur part dans la dépense totale serait de 18.4 % et leur contribution au déficit à 6.4%. Il faut ajouter la hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL, étalée sur quatre ans.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée sur le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation ce qui représente un manque à gagner de 350 M€.

L'état réduit son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique : le fonds vert baisse en 2026 ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les principales mesures qui changent pour les particuliers concernent les impôts, la consommation, le logement, des aides et des financements.

Les impôts : la loi revalorise le barème des impôts sur le revenu sur l'inflation (+0.9%) afin de neutraliser son effet sur le niveau d'imposition des ménages.

La loi de finances 2026 encourage la générosité des Français *via* des réductions d'impôt plus avantageuses :

- A compter du 14 octobre 2025, les dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 2 000 euros par an, contre 1 000 euros avant cette date.

Consommation : Création d'une taxe sur les petits colis. La loi instaure la création d'une taxe dite "taxe sur les petits colis", d'un montant de deux euros par article, afin de lutter contre la concurrence des plateformes e-commerce. Elle s'appliquera à partir du 1^{er} mars 2026 sur les colis d'une valeur inférieure à 150 euros, en provenance de pays tiers hors Union Européenne,

Aide et financement : Hausse de la prime d'activité, la loi de finances revalorise en moyenne la prime d'activité de 50 euros par mois et par bénéficiaire. La prime d'activité est une aide qui permet de compléter les revenus des salariés les plus modestes. Elle vise à encourager la reprise ou l'exercice d'une activité professionnelle des salariés de plus de 18 ans. La prime d'activité est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Extension du repas à un euro : afin de lutter contre la précarité étudiante, la loi de finances 2026 instaure à tous les étudiants le repas (entrée, plat et dessert) à un euro dans les restaurants universitaires (restos U gérés par le CROUS). Cette mesure sera mise en place à partir du 1^{er} mai 2026.

Pour bénéficier du repas à un euro, les étudiants devront être inscrits dans l'enseignement supérieur et devront présenter leur carte d'étudiant dans les restos U.

Réouverture de MaPrimeRénov' : l'absence de vote de budget fin 2025 a eu pour conséquence la suspension du guichet MaPrimeRénov'. L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture complète de MaPrimeRénov' à tous les ménages dans les mêmes conditions qu'en 2025. MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements individuels et copropriétés.

Revalorisation des aides sociales : La loi de finances revalorise les aides sociales à hauteur de l'inflation (+0,8 %) au 1^{er} avril 2026. Sont concernés :

- Le RSA non majoré (Revenu de solidarité active) qui passe à 651,69 euros par mois,
- L'AAH (Allocation aux adultes handicapés) qui passe à 1 041,59 euros par mois,
- L'APL (Aide personnalisée au logement), dont le montant varie selon la situation des ménages,
- Les allocations familiales, dont les montants varient selon la situation des ménages.

Financement du permis : le financement de la préparation aux épreuves du permis de conduire du groupe léger (permis A1, A2, B1, B) via le compte personnel de formation (CPF) est limité aux demandeurs d'emploi ou aux salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers pour préparer ce type de permis.

Par ailleurs, l'aide aux apprentis pour financer leur permis de conduire est supprimée.

III. Impact social

Les mesures positives comme la revalorisation de la prime d'activité ou le repas à 1 € pour les étudiants sont contrebalancées par des arbitrages plus complexes : la réduction des effectifs

à France Travail et des ministères sociaux peuvent interroger alors que le chômage stagne, que les parcours d'insertion se complexifient. L'augmentation de la précarité demande au contraire un renforcement de l'accompagnement humain.

L'Union Nationale des CCAS rappelle les chiffres : 9.8 millions de pauvres, 1.1 million de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté, 12% de la population ne parvient pas à se chauffer.

Les CCAS assument un rôle pivot d'amortisseur social pour répondre aux sollicitations. Depuis 2020, plus de sept CCAS/CIAS sur dix ont réhaussé leurs budgets pour faire face à la crise énergétique, à l'inflation alimentaire et à la saturation de l'hébergement d'urgence.

A Grand-Couronne, la situation de l'emploi est bien plus mauvaise que la moyenne nationale (8.7 % contre 7.5%). Le taux de chômage progresse au troisième trimestre 2025 dans la zone d'emploi de la ville. 1160 personnes sont inscrites au 31 décembre 2025.

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par la Mission Locale et les personnes en situation de handicap suivis par Cap Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail.

En 2022, la population de Grand-Couronne atteignait 9722 habitants dont 38% de moins de 30 ans, 37% entre 30 et 59 ans, 25% de 60 ans et plus.

35% des demandeurs d'emploi (catégorie A) inscrits au cours du cumul annuel glissant 1^{er} trimestre 2025 ont un accès à l'emploi dans les 6 mois (source France Travail). 11% des demandeurs sont en emploi durable au bout de 6 mois.

Le taux de pauvreté de Grand-Couronne en 2021 est de 21% comparativement à celui de la Seine-Maritime qui est de 15%. Les familles monoparentales et les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Dans un contexte économique et social incertain, le CCAS poursuit sa mission essentielle de solidarité et de proximité auprès des habitants les plus fragiles.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès à certains droits, au logement renforcent les besoins d'accompagnement social. De ces faits, le CCAS doit adapter son action tout en veillant à la stabilité de ses finances. Ainsi, le CCAS continuera d'être en recherche d'efficience dans les dispositifs d'aides existants.

L'objectif est de maintenir un équilibre budgétaire sans compromettre la qualité du service rendu.

I- Les priorités d'actions :

Le CCAS anime une « action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Un règlement des aides facultatives regroupe les dispositifs et aides que l'on peut accorder aux administrés sollicitant le CCAS. Il s'appuie sur une observation continue des besoins sociaux des administrés. C'est un document de référence qui assure un traitement équitable et sécurise les pratiques. Il facilite l'exercice des missions des professionnels.

Les crédits dédiés aux aides facultatives ont vocation à compléter les dispositifs légaux, préalablement sollicités.

Le CCAS fait partie du pôle des solidarités qui se décline ainsi :

- Le CCAS
- L'Épicerie Sociale et Solidaire
- La Résidence Autonomie
- Le service Emploi Insertion Formation
- Les actions santé
- Le logement

Le présent rapport concerne les trois premiers services.

Le CCAS organise son action sociale autour d'un accueil et d'un accompagnement social individualisé des personnes majeures principalement sans enfants à charge. Cependant certaines familles peuvent être accompagnées en lien avec le CMS.

Le CCAS s'adresse à un public diversifié : séniors, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'exclusion, migrants dans une démarche de régularisation...

- **Les aides financières :**

Les points soulignés concernent ce présent rapport.

- L'aide alimentaire

Le CCAS a pu soutenir 330 familles représentant 798 individus pour un montant de 91 015 €.

	2024	2025
Familles	296	330
MONTANT	74 631 €	91 015 €

Nous constatons une hausse des dépenses et du nombre de bénéficiaires. Le budget prévisionnel pour 2026 : 95 000 €. Nous recherchons constamment de nouvelles sources de financements.

- Les aides exceptionnelles (en avances remboursables sans intérêts ou secours)

1925 € ont été octroyés en secours pour 7 personnes.

- VIF (Violences Intra Familiales)

Le CCAS s'engage dans la lutte contre les VIF en apportant un soutien financier de 5 000€ au CAPS Prévention pour un accompagnement personnalisé et encadré afin de garantir une protection optimale de la personne.

- Le secours obsèques

En 2025, cette aide n'a pas été actionnée car les accompagnements ont permis de s'orienter vers des aides du droit commun.

- Titre de transport pour faciliter les démarches administratives au sein de la Métropole

- Les bons de Noël aux enfants des familles bénéficiaires de l'Épicerie Sociale et Solidaire
109 enfants (53 familles) ont pu bénéficier de bons d'achat pour une valeur total de 3 300€

Les aides aux séniors :

- Les bons d'achats de fin d'année aux séniors
40 personnes ont pu bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 80.50 € (montant total : 3 220 €)
- Banquet et colis de printemps
345 personnes ont participé au banquet en 2025 pour un montant de 26 187€
940 personnes ont bénéficié du colis de printemps pour un montant de 17 860€ : 560 colis salés et 380 colis sucrés.
En 2026 : 277 inscrits au banquet, 595 colis salés et 435 colis sucrés
- Les sorties
161 personnes au total ont participé aux sorties organisées par le CCAS pour un montant de 9 889 €. En recette : 5 144€

- Colis de fin d'année

1380 personnes ont bénéficié de cadeaux de fin d'année, pour un montant total de 37 066 €, se répartissant comme suit :

- Colis sucré 155
- Colis salé 249
- Colis sans sucre 177
- Chocolats 72
- Résidents de l'Ehpad CAROLA : 25 coffrets
- Chèque d'une valeur de 25 € à valoir chez les commerçants de la ville 702

- Portage de repas à domicile
- Téléassistance

- **Le service accompagnement mobilité**

Ce service est à destination des séniors de 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap et rencontrant des difficultés à se déplacer (absence de permis de conduire, ne conduisant plus, accès aux transports en commun difficile...). Ce service couvre des besoins de la vie quotidienne (les RDV médicaux, administratifs, courses, activités de loisirs...). Plus d'une soixantaine de personnes ont pris une carte mobilité et une quarantaine de personnes l'utilisent de manière régulière. Le service s'est développé sur des transports hors commune en direction des structures de santé de l'agglomération.

- **L'animation loisirs**

L'animation loisirs gérée par le CCAS est suivie assidûment par un public large.

- **Démarche VADA : Ville Amies des Aînés**

S'inscrire dans la démarche d'une ville amies des aînés est un enjeu majeur pour réussir un vieillissement actif. Cette démarche permet d'adapter les structures et les services aux besoins divers des séniors afin d'y accéder et d'y avoir leur place.

En fin d'année 2025, la ville a obtenu le label OR Ville Amies des Aînés. Un plan d'action a été élaboré autour de thématiques centrales : favoriser les déplacements et encourager la mobilité, affirmer la place des aînés dans la cité et favoriser le lien social, faciliter l'accès à l'information, faire des séniors des partenaires du développement économique local.

Le Conseil des séniors mis en place en 2025 se réunit régulièrement afin de concrétiser ce plan d'action. Les premiers travaux ont porté sur des marches exploratoires au sein de la ville afin de relever des manquements à la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Des bancs adaptés ont été installés à des endroits sélectionnés par les séniors pour un mieux-vivre dans la ville.

Epicerie sociale et solidaire

ANNEE 2024

Nombre total de personnes : 682

Dont : 309 (26-59 ans)

Dont : 67 (60 et +)

Dont : 134 (15-25 ans)

Dont : 154 (4-14 ans)

Dont : 18 (0-3 ans)

Nombre total de familles : 296

Dont : 54 couples avec enfants

Dont : 13 couples sans enfant

Dont : 77 personnes seules avec enfants

Dont : 152 personnes seules sans enfant

ANNEE 2025

Nombre total de personnes : 798

Dont : 345 (26-29 ans)

Dont : 69 (60 et +)

Dont : 166 (15-25 ans)

Dont : 187 (4-14 ans)

Dont : 31 (0-3 ans)

Nombre total de familles : 330

Dont : 70 couples avec enfants

Dont : 54 couples sans enfant

Dont : 86 personnes seules avec enfants

Dont : 120 personnes seules sans enfant

L'épicerie sociale a accueilli plus de familles en 2025. Une forte progression de couples sans enfant a accès à l'épicerie. Qu'elles soient salariées ou non, les personnes n'arrivent plus à

concilier le paiement des factures et l'achat de denrées de première nécessité. Les fins de mois commencent dès le début de mois, dans les quinze premiers jours. Certaines personnes viennent demander de l'aide tardivement, lorsqu'elles ne trouvent plus d'issues, les factures s'accumulant. Les prix de l'énergie ayant augmenté fortement, des foyers n'osent même plus se chauffer correctement durant l'hiver, de peur de recevoir des factures très élevées.

Les travailleurs sociaux du CCAS se rendent régulièrement à l'épicerie afin d'échanger, de discuter avec les bénéficiaires. Ces rencontres permettent d'instaurer une confiance et d'appréhender l'accompagnement en toute confiance. Les personnes sont moins réticentes aux propositions qui peuvent leur être suggérées. D'autres permanences auront lieu en 2026, le service emploi insertion sera présent pour accompagner les personnes en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Un budget supplémentaire avait été octroyé afin de finir l'année dans de bonnes conditions.

L'épicerie met en place des actions au sein de l'épicerie sociale et en dehors. Ces sorties sont bénéfiques pour les bénéficiaires qui gagnent en confiance et en estime de soi. Elles dynamisent également la cohésion de groupe.

L'épicerie sociale continue ses actions et participe aux projets transversaux avec les autres services et les partenaires.

MOIS	ACTIVITES (liste non exhaustive)
Février	Ateliers, sortie au musée de la Corderie
Mars	Ateliers, sortie au marché de Saint Etienne du Rouvray, coiffure, collecte de la Banque Alimentaire
Avril	Sortie printanière avec un intervenant en environnement, marché, atelier onglerie (bien-être), marche en bord de Seine
Mai	Ludothèque, ateliers divers
Juin	Marché, marche en forêt et ville, ludothèque
Juillet	Sortie famille estivale – Villers Sur Mer
Août	Sortie famille estivale
Septembre	Sortie littoral avec intervenant en environnement, sortie champignons
Octobre	Cueillette
NOVEMBRE	Collecte banque alimentaire
DECEMBRE	Noël de l'épicerie/activités manuelles

Résidence autonomie

La Résidence Autonomie poursuit ses activités auprès des séniors de la résidence pour favoriser leur bien-être, le lien social. La résidence veille à proposer des services adaptés à leur besoins : animations collectives, actions de prévention, maintien de l'autonomie et autres activités favorisant la convivialité et la participation des résidents. La résidence participe également aux actions proposées par la ville : octobre rose, semaine bleue, offres culturelles de la ville, banquet, ateliers numériques, animation loisirs, ateliers prévention des chutes... Elle attache une importance particulière à s'ouvrir vers l'extérieur.

Fêtes des anniversaires : Le dernier jeudi de chaque mois, un artiste intervient pour animer un après-midi musical suivi d'un goûter partagé où sont mis à l'honneur les anniversaires du mois.

Un café des résidents est proposé tous les deux mois.

Bibliothèque et ludothèque : un mercredi sur trois et tous les vendredis après-midi pour la ludothèque. Animation d'un atelier et apport de livres et magazines pour les résidents.

Gym douce : adaptée aux séniors, elle permet de rester actif sans brusquer le corps. Tous les vendredis matin.

Rencontres intergénérationnelles : Tout au long de l'année des rencontres intergénérationnelles autour du jeu sont organisées avec les enfants du conseil communal, du centre de loisirs, de la crèche ou de certaines écoles, les élèves du conservatoire. Ces moments d'échanges et de partages sont toujours très appréciés par les résidents

Jeux et sorties : Tous les après-midis, les agents de la résidence organisent des jeux de société, de la sophrologie et l'utilisation de casques de réalité virtuelle, des sorties en fonction de la météo et des demandes (marché-cueillettes-magasin- parc-marche...), quizz et jeux mémoire, des activités manuelles, ateliers cuisine ...

Une chorale hebdomadaire est proposée aux séniors

Une revue de presse permet aux séniors d'échanger sur des sujets d'actualité et d'autres qui leur tiennent à cœur. Elle favorise l'expression orale.

Deux fêtes pour les résidents et les familles : en juin et en décembre

Une journée porte ouverte est organisée en juin.

Le thé dansant intergénérationnel est proposé également aux séniors de la résidence et de la ville.

DONNEES DOB CCAS 2026

Evolution du nombre d'agents CCAS/RA

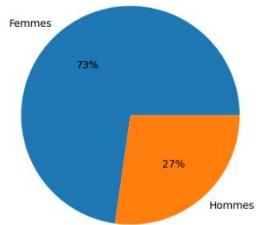
Année	CCAS		R.A	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
2015	10	1	7	3
2016	9	1	7	2
2017	9	1	9	0
2018	9	1	8	1
2019	10	0	8	2
2020	10	0	8	1
2021	8	1	8	1
2022	7	2	5	3
2023	7	3	6	3
2024	8	3	7	1
2025	7	4	8	3
2026	7	4	8	3

Indicateurs du traitement

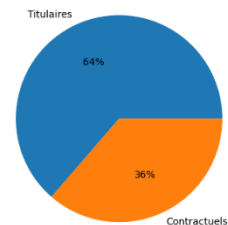
CCAS	2022	2023	2024	2025	2026
Traitement indiciaire	207 515.19	203 149.97	238 636.23	244 469.12	243 112.33
NBI	1 968.12	2 182.50	2 362.80	1 831.15	1 831.08
IR	2 167.64	2 064.96	2 973.32	2 462.40	2 343.60
Primes	42 470.62	37 736.54	52 381.74	62 801.53	56 292
Heures supplémentaires	1 156.90	2 183.95	107.49	107.49	0.00

REPARTITION HOMMES / FEMMES PAR FILIERE			
Filière	Femmes	Hommes	Total
Technique	2	1	3
Administrative	4	0	4
Animation	1	1	2
Médico-Sociale	1	1	2
Sociale	0	0	0
Sportive	0	0	0
Incendie secours	0	0	0
Médico-technique	0	0	0
Culturelle	0	0	0
Total	8	3	11

Répartition Hommes/Femmes - CCAS

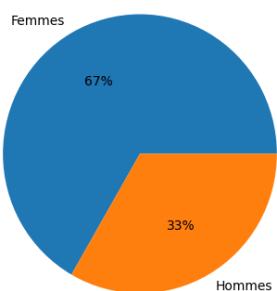


PART DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS PERMANENTS				
Statut	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	6	2	75%	67%
Contractuels	2	1	25%	33%
Total	8	3		

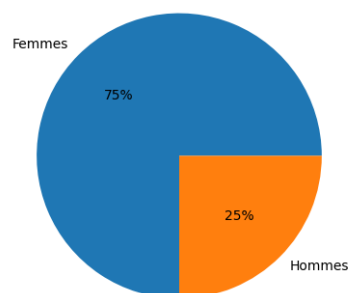


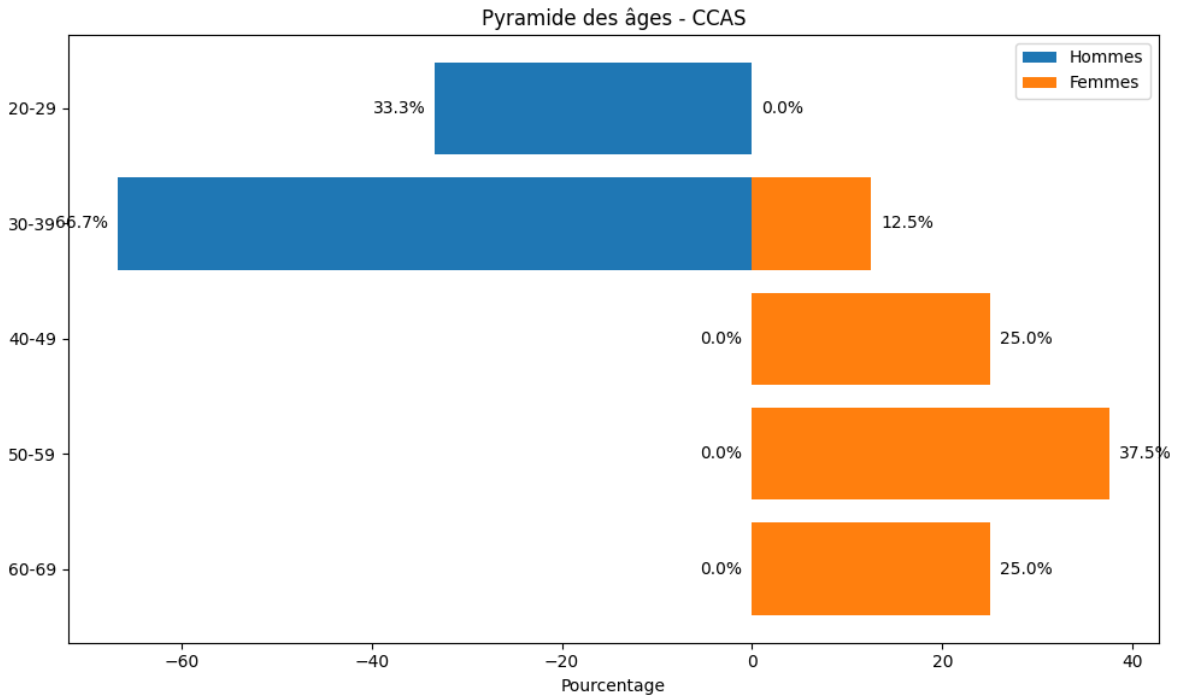
REPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CATEGORIE			
Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	2	1	3
B	0	0	0
C	6	2	8
Total	8	3	11

Catégorie A - Répartition H/F

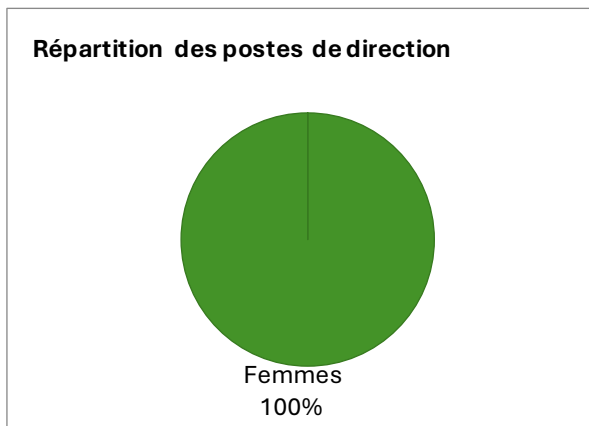


Catégorie C - Répartition H/F





Répartition des femmes et des hommes sur les emplois de direction :



Répartition des femmes et des hommes en catégorie A			
Filière	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	1	0	1
cadres A filière technique	0	0	0
cadres A filière culturelle	0	0	0
Cadres A filière sociale	1	1	2
Cadres A filière sportive	0	0	0
Cadres A filière police	0	0	0
Cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	2	1	3

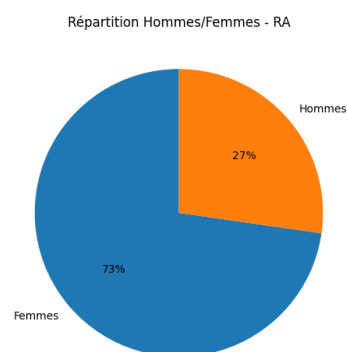
Répartition femmes-hommes sur le temps partiel, par catégorie				
Catégorie	Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
A	Temps complet	2	1	3
	Temps partiel	0	0	0
B	Temps complet	0	0	0
	Temps partiel	0	0	0
C	Temps complet	5	2	7
	Temps partiel	1	0	1
Total		8	3	11

DONNEES DOB RA 2026

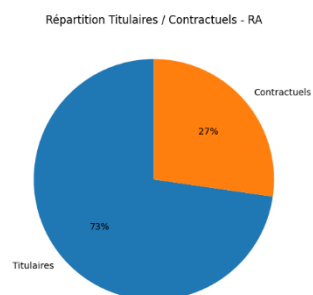
Indicateurs de traitement

R.A	2022	2023	2024	2025	2026
Traitement indiciaire	200 690.59	178 816.30	210 853,67	213 529.35	218 754.25
NBI	1 405.80	1 455.00	1 476,84	1 476.84	1 476.84
IR	1 947.14	1 801.92	2 122,74	2 149.,43	2 323.86
Primes	46 081.74	37 294.34	62 398,18	55 743,92	48 303.00
Heures supplémentaires	345.96	183.98	0,00	0,00	135.64

PART DES HOMMES ET DES FEMMES PAR FILIERE			
Filière	Femmes	Hommes	Total
Technique	5	2	7
Administrative	2	0	2
Animation	0	1	1
Médico-sociale	1	0	1
Sociale	0	0	0
Sportive	0	0	0
Incendie Secours	0	0	0
Médico-technique	0	0	0
Culturelle	0	0	0
Total	8	3	11

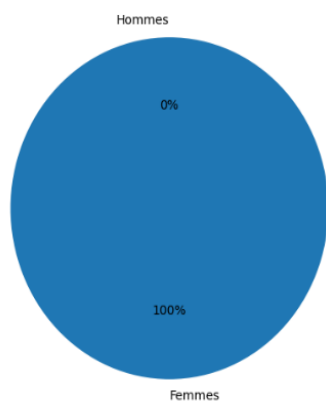


PART DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS PERMANENTS				
	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	6	2	75%	67%
Contractuels	2	1	25%	33%
Total	8	3	100%	100%

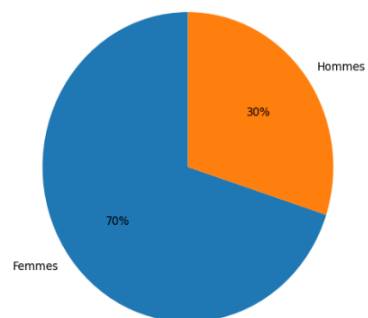


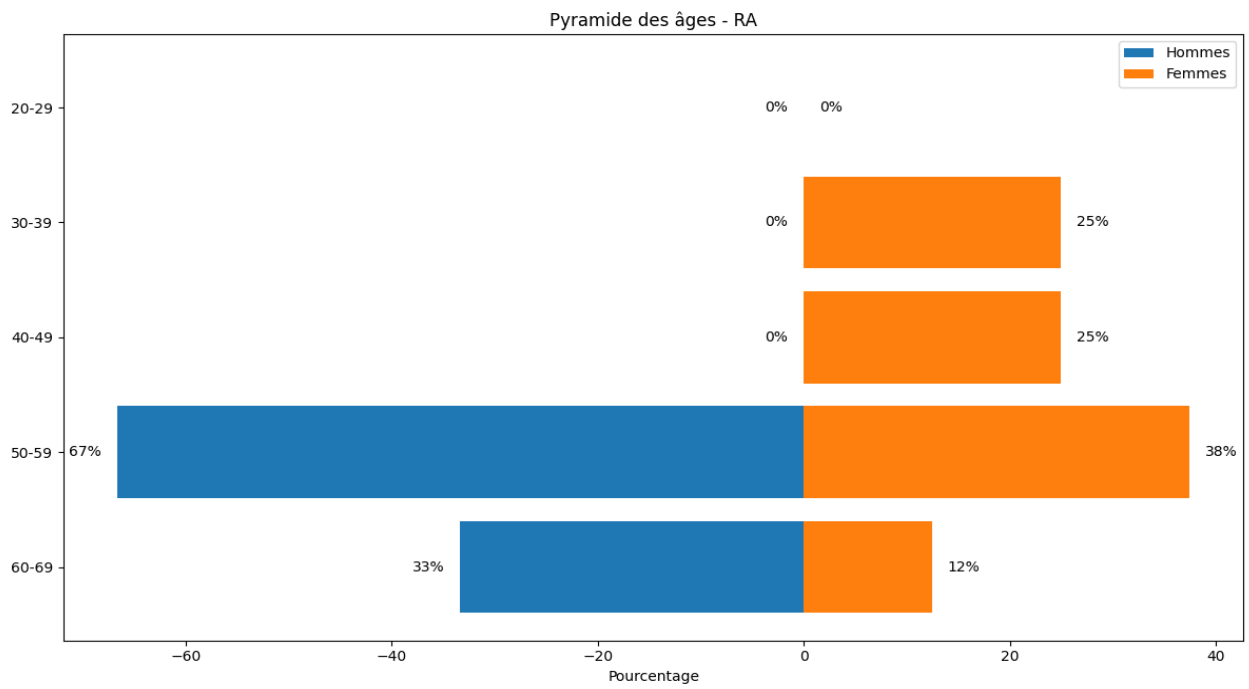
Répartition femmes/hommes par catégorie			
Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	1		1
B	0	0	0
C	7	3	10
Total	8	3	11

Catégorie A - homme/femme

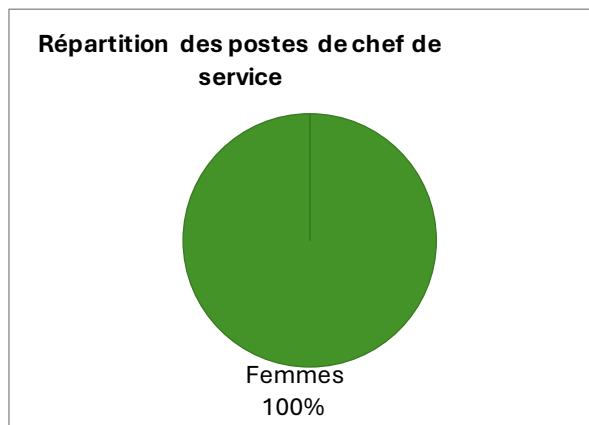


Catégorie C - homme/femme





Répartition des femmes et des hommes sur les postes de chef de service :



Filière	Femmes	Hommes	Total
Cadres A filière administrative	0	0	0
Cadres A filière technique	0	0	0

Filière	Femmes	Hommes	Total
Cadres A filière culturelle	0	0	0
Cadres A filière sociale	1	0	1
Cadres A filière sportive	0	0	0
Cadres A filière police	0	0	0
Cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	1	0	1

Répartition femmes-hommes sur le temps partiel, par catégorie				
Catégorie	Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
A	Temps complet	1	0	1
	Temps partiel	0	0	0
B	Temps complet	0	0	0
	Temps partiel	0	0	0
C	Temps complet	5	3	8
	Temps partiel	2	0	2
Total		8	3	11

Propositions budgétaires

Le budget du CCAS comporte deux sections : fonctionnement et investissement, composées elles-mêmes de deux parties : dépenses et recettes. La grande partie des dépenses concerne le fonctionnement nécessaire à la gestion courante et régulière, notamment les actions et aides précédemment présentées. L'investissement est moindre, il concerne surtout le changement de postes informatiques vieillissants et du mobilier vétuste à l'épicerie sociale.

Certaines dépenses du CCAS sont en évolution : elles concernent les fluides qui ont fortement augmentés, ainsi que la hausse des assurances, le carburant, les locations de véhicules (nouveau marché) indispensables aux services rendus : camions frigorifiques pour l'épicerie sociale, le portage de repas, le véhicule pour le service mobilité. Des réparations ont dû et devront être réalisées sur des structures pour une mise en sécurité des usagers : réparation sur ascenseur, mise aux normes électriques...

Des efforts ont été amorcés pour contenir les dépenses de gestion courante (fournitures administratives, abonnements revus à la baisse...).

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent la majeure partie des dépenses totales de fonctionnement. L'augmentation est en partie dû à la hausse du taux de cotisation CNRACL.

Données Budgétaires 2026

Les Budgets Primitifs 2025 du CCAS et de la RA tiennent compte des éléments demandés par les services avec la reprise des résultats et des reports de crédits.

LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Les dépenses de fonctionnement

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
CHAP 011	150 790	137 330	141 579	153 264	157 443	161 116	246 869	218 397	223 099
60x	30 563	17 175	21 625	33 781	37 283	30 017	54 700	38 890	40 760
61x	32 211	46 085	35 362	40 401	36 084	37 260	67 410	63 174	74 757
62x	87 885	73 938	84 457	78 945	83 937	93 694	124 614	116 185	107 437
impots 63x	131	133	135	138	140	145	145	149	145
CHAP 012 traitements et salaires et charges	753 428	767 195	720 613	679 769	751 306	907 101	930 387	928 930	1 108 808
CHAP 65	92 733	99 709	65 531	67 387	683 902	638 676	543 116	529 160	693 456
Subvention à la RA					582 329	540 221	419 816	419 816	
	996 950	1 004 234	927 723	900 421	1 592 652	1 706 893	1 720 372	1 676 487	
charges financières chap 66	-	-	-	-	-	-	-	-	-
charges exceptionnelles chap 67	651 128	511 262	510 000	615 663	-	-	-	-	-
Subvention à la RA		511 262	510 000	614 384					
Provision 6817			19 000	19 000	6 773	-	-	-	-
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT CCAS	1 648 079	1 515 496	1 456 723	1 535 084	1 599 425	1 706 893	1 720 372	1 676 487	2 025 363
023			-	-	-	-			-
DAP 6811	7 422	20 934	16 835	20 903	30 826	26 794	17 000	16 273	16 449
	1 655 500	1 536 430	1 473 557	1 555 987	1 630 251	1 733 687	1 737 372	1 692 761	2 041 812

Les charges réelles de fonctionnement répondent au fonctionnement du CCAS, de l'épicerie sociale et solidaire et de l'animation loisirs du 3^{ème} âge. Elles sont évaluées au plus juste et tiennent compte de l'intégration de l'animation sports de loisirs depuis l'exercice 2025, de la location et de l'assurance du trafic 9 places par l'épicerie sociale, la location du camion frigorifique et les dépenses à la suite du rapatriement des 2 véhicules légers de la RA au CCAS.

Le nouveau service « accompagnement mobilité » connaît un succès engageant une augmentation des dépenses s'y afférant (la location du véhicule, l'assurance, le carburant...).

L'enveloppe budgétaire pour l'achat des denrées afin d'alimenter l'épicerie sociale et solidaire est maintenu.

Le dispositif VADA « Ville amie des Aînés », est poursuivi et les sorties seniors également.

Les dépenses de personnel tiennent compte du personnel intégré au budget du CCAS et de deux agents mis à la disposition à 50 et 70%.

La subvention de fonctionnement versée à la Résidence Autonomie est fixée à 540 567€ afin d'équilibrer son budget.

Les recettes de fonctionnement :

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
aténuation des charges chap 013		72	1 737	3 533	8 427	9 929	-	9 692	-
produits services chap 70	392 260	380 234	370 268	368 684	410 353	443 212	506 039	490 708	647 900
chap 74	1 189 317	1 197 347	1 204 022	1 188 100	1 171 424	1 197 679	1 179 432	1 194 064	1 300 266
subvention de la Ville 7474	1 173 351	1 170 172	1 183 969	1 142 763	1 136 124	1 154 137	1 121 567	1 121 567	1 262 751
fctva en fonct 744	268	-	-	-	217	198	-	1	-
subventions et participations 747x	1 173 351	1 170 172	1 183 969	1 170 919	1 165 991	1 189 168	1 150 952	1 152 152	1 290 266
autres 748x	15 698	27 175	20 054	17 181	5 216	8 312	28 480	41 911	10 000
autres produits chap 75	3 364	1 054	1	2	4	3 933	2 400	2 401	-
	1 584 940	1 578 634	1 554 237	1 556 786	1 581 781	1 644 823	1 687 870	1 687 173	1 948 166
chap 77	36 503	1 392	560	581	-	-	-	-	-
chap 78					-	4 733	-	-	40 040
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CCAS	1 621 443	1 580 098	1 576 588	1 560 899	1 590 207	1 659 485	1 687 870	1 696 865	1 988 206

Les recettes de fonctionnement 2026 du CCAS sont estimées au plus juste et intègrent une subvention de la ville qui couvrira les besoins du CCAS à hauteur de 1 262 750€

Le Département reconduit sa subvention de fonctionnement à l'épicerie sociale et solidaire d'un montant de 25 000€.

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Résultat de fonctionnement par année sur CCAS	- 34 056,66	43 668,12	103 030,49	4 911,96	- 40 043,81	-74 201,90	-49 501,51	4 103,97	-53 605,48
Résultats cumulés en fonctionnement sur CCAS	88 761,75	121 351,11	158 835,26	163 747,22	123 703,41	49 501,51	0,00	53 605,48	-

Les résultats cumulés de fonctionnement du CCAS viendront combler le résultat 2026 de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement :

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Dépenses d'investissement									
immobilisations incorporelles chap 20	-	-	1 260	6 412	-	-	-	-	-
subvention d'équipement versée chap 204	52 017	-	15 915	42 632	-	-	-	-	-
immobilisations corporelles chap 21	9 746	1 008	17 585	6 800	17 770	42 631	67 431	1 601	84 238
emprunts et dettes assimilés chap 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
autres immobilisations financières chap 27	3 078	363	-	200	260	-	600	-	500
opérations d'ordre chap 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	64 841	1 371	34 760	56 044	18 030	42 631	68 031	1 601	84 738
Reports de Crédits*	600,00	10 683,90	3 493,47	7 736,40	36 778,31	1 647,18	329,34		

La somme inscrite en investissement correspond à du mobilier vétuste pour l'Epicerie Sociale et Solidaire, du matériel informatique, ainsi qu'une réserve pour des investissements à venir.

Les recettes d'investissement :

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
recettes d'investissement									
subvention d'équipement reçue chap 204	-	-	-	-	-				-
subvention d'investissement chap 13	-	-	-	-					
	-	-	-	-					
dotations fonds divers et réserves chap 10	8 589	4 976	2 593	165	2 885	1 115	-	2 915	
excédent de fonctionnement capitalisé chap 1068	35 274	11 079	-	65 546	-	-			-
dépôts et cautionnements reçus chap 165	-	-	-	-	-	-			-
autres immobilisations financières chap 27	3 078	363	-	30	260	170			-
	46 941	16 417	2 593	65 742	3 145	1 285			-
	46 941	16 417	2 593	65 742	3 145	1 285			-
opérations d'ordre chap 040 et 041	7 422	20 934	16 835	20 903	30 826	26 794	17 000	16 273	16 449
021	-		-	-	-	-			-
	54 362	37 351	19 428	86 645	33 971	28 080	17 000	19 188	16 449

Les recettes d'investissement représentent les dotations aux amortissements pour la somme de 16 449€.

CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Résultat d'investissement par année sur CCAS	- 10 478,76	35 979,69	- 15 331,80	30 601,19	15 940,70	- 14 551,03	- 51 030,67	17 587,85	- 68 618,52
Résultats cumulés en investissement sur CCAS	- 1 608,08	34 371,61	19 039,81	49 641,00	65 581,70	51 030,67	-	68 618,52	-

LE BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Les dépenses de fonctionnement :

RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Charges d'exploitation									
dépenses afférentes à l'exploitation chap 011	77 754	72 644	78 119	79 901	71 109	74 386	79 834,00	59 667,81	71 704
dépenses afférentes au personnel chap 012	394 870	386 741	365 551	360 602	381 071	409 197	478 268,55	449 074,84	606 670
chap 016	565 937	526 701	566 372	595 042	605 459	592 726	602 407,00	485 858,91	571 612
dont 68112 Dotation aux Amortissements et Provisions	71 637	69 040	84 506	92 591	105 134	100 281	103 025,00	101 590,64	105 546
	1 038 561	986 086	1 010 042	1 035 545	1 057 640	1 076 309	1 160 509,55	994 601,56	1 249 985,82

Les dépenses afférentes à l'exploitation sont estimées à la hausse : le contrat de location liant la RA à la société LOGEO SEINE arrivant à son terme, les travaux incombant à chaque partie seront étudiés et négociés.

Les dépenses de personnel comprennent les agents de la Résidence Autonomie : administratif et personnel d'entretien.

Les recettes de fonctionnement :

RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
produits de la tarification chap 017	301 107	290 475	299 666	298 675	323 406	335 340	317 500	319 341	315 700
autres produits chap 018	825 113	698 328	705 104	781 374	790 461	767 961	629 207	630 643	747 787
chap 019	-	6 859	3 467	7 661	10 503	11 558	11 722	11 722	16 520
	1 126 219	995 661	1 008 237	1 087 710	1 124 371	1 114 859	958 429	961 706,09	1 080 007

Les recettes de fonctionnement sont estimées au plus juste et sont ajustés par la subvention du CCAS d'un montant de 540 567 € correspondant aux besoins.

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Résultat de fonctionnement par année sur RA	87 658,04	9 575,34	-1 805,78	52 165,65	66 730,96	38 550,07	-202 080,28	-32 895,47	-169 978,81
Résultats cumulés en fonctionnement sur RA	87 658,04	67 233,38	55 427,60	97 593,25	164 324,21	202 874,28	794,00	169 978,81	0,00

Les dépenses d'investissement :

RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Dépenses d'investissement									
Emprunts et dettes assimilés chap 16	4 839	3 458	2 309	7 195	1 681	4 884	6 267	5 252	3 700
dettes à long ou moyen terme chap 18	543 460	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles chap 022	-	-	1 980	7 587	-	-	13 164	-	21 337
Immobilisations corporelles chap 21	1 484 244	128 293	161 854	104 008	17 229	56 370	281 716	72 252	267 446
Subventions d'investissement chap 13	-	3 467	3 467	7 661	10 503	11 558	11 722	11 722	16 520
Opérations d'ordre chap 040 et 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 032 543	135 219	169 609	126 451	29 413	72 812	312 869	89 226,30	309 003
Reports de Crédits*	35 403,68	32 597,83	13 690,95	6 907,58	27 259,70	63 731,19		28 312,10	

Les dépenses d'investissement se composent principalement des travaux permettant la réhabilitation de futurs appartements, de l'achat d'une armoire négative pour la cuisine, d'outillage pour les travaux exécutés dans le cadre des travaux en régie et l'achat d'un logiciel.

Les recettes d'investissement :

RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
recettes d'investissement									
dotations fonds divers et réserves chap 027		-	-	2 634	-	-	-	-	1 000
subvention d'investissement chap 13	87 017	35 000	27 915	72 632	-	4 877	39 551	26 387	21 000
Emprunts et dettes assimilées chap 16	26 885	4 065	3 522	7 108	4 234	4 242	5 000	4 314	-
Dettes à Long ou Moyen terme chap 18	1 386 901	-	-	-	-	-	-	-	-
immobilisations corporelles chap 21			335						
FCTVA chap 027					5 405	1 419		1 260	
Autres ressources chap 029				263	263				
Amortissements des immobilisations chap 28	555 598	69 040	84 506	92 328	104 871	100 281	103 025	101 591	105 546
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers chap 49								150	
Réserves affectées à l'investissement 10682	-	30 000	10 000	10 000	-				
Recettes	2 056 401	138 105	126 278	184 965	114 774	110 819	147 576	133 702	127 546
opérations d'ordre chap 040 et 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 056 401	138 105	126 278	184 965	114 774	110 819	147 576	133 702,25	127 546
Reports de Crédits	35 000,00	30 000,00	65 000,00		4 876,80	26 386,94			

Les recettes d'investissement se composent des cautions reçues et des dotations aux amortissements.

RA	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	CA 2025	BP 2026 avec reprise des Résultats
Résultat d'investissement par année sur RA	23 857,75	2 886,47	- 43 331,39	58 513,58	85 360,06	38 006,80	- 165 293,27	44 475,95	-181 457
Résultats cumulés en investissement sur RA	23 857,75	26 744,22	- 16 587,17	41 926,41	127 286,47	165 293,27	-	209 769,22	0

Aucune subvention d'investissement émanant du CCAS, ne sera nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2026 de la RA.